

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1998), 1<sup>e</sup> vingt et un septembre.

DEVANT Me Charles Forest notaire à Joliette, en la province de Québec.

COMPARAÎT:

M. Denis Desjardins, cultivateur, 640, 4<sup>e</sup> rang, Saint Ambroise de Kildare, Québec, J0K 1C0.

Ci-après nommé: LE COMPARANT

LEQUEL, préalablement à la déclaration ayant l'effet d'une servitude faisant l'objet des présentes, déclare ce qui suit:

DÉCLARATIONS

1. Le comparant est propriétaire de l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

1) Une partie du lot numéro SOIXANTE-DIX-HUIT (ptie 78) au cadastre officiel de la paroisse de Saint Ambroise de Kildare, circonscription foncière de Joliette; cette dite partie de lot est bornée vers le nord-ouest par la route 343, par le lot numéro 78-1 dudit cadastre et par une autre partie dudit lot numéro 78; vers le nord-est par le lot numéro 77 dudit cadastre; vers le sud-ouest par le lot numéro 79 dudit cadastre; vers le sud-est par les lots numéros 58 et 60 dudit cadastre; mesurant cent quatre-vingt-neuf pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (189.85 pi) dans une ligne nord-ouest; cent quatre-vingts pieds (180.0pi) dans une ligne sud-ouest; cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198.0 pi) dans une autre ligne nord-ouest; quatre mille huit cent huit pieds (4,808.0 pi) dans sa ligne nord-est; quatre mille six cent trente-six pieds (4,636.0 pi) dans une autre ligne sud-ouest; trois cent soixante-dix-huit pieds et dix-sept centièmes (378.17 pi) dans sa ligne sud-est et contenant en superficie 1,806,274.0 pieds carrés. Le tout mesures anglaises.



1011738789

Handwritten notes: 154 - our, 78 FM, 79 FM, 58 FM, 60 FM, 9000

Certificat d'inscription  
Circonscription foncière de: Joliette

Réquisition présentée le 1998 -09- 22 9:47  
date heure minute

No d'inscription 348202

Certifié par Charles Forest  
Officier de la publicité des droits ady.

Avec les servitudes inhérentes audit immeuble.

La désignation de la partie du lot SOIXANTE-DIX-HUIT (ptie 78) ci-dessus décrite étant tirée d'une description technique préparé par M. Richard Castonguay, arpenteur-géomètre en date du 7 septembre 1994, minute 14047-1, dossier 2691 et plan 562-A dudit arpenteur, auxquelles les parties se réfèrent à toutes fins de droit.

2) Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-CINQ (ptie 85) au cadastre officiel de la paroisse de Saint Ambroise de Kildare, circonscription foncière de Joliette; cette dite partie de lot est bornée comme suit: vers le nord-ouest par un chemin public du quatrième rang (4e rang) (montré à l'originaire) et par une autre partie dudit lot 85; vers le sud-est par les lots 52 et 53 dudit cadastre; vers le sud-ouest par le lot 86 dudit cadastre; vers le nord-est par une autre partie dudit lot 85 et par le lot 84 dudit cadastre; mesurant quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre pieds (4,884.0 pi) suivant le cadastre dans sa ligne sud-ouest; quatre mille sept cent quarante-neuf pieds (4,749.0 pi) suivant la cadastre et par déduction dans une ligne nord-est; cent trente-trois pieds (133.0 pi) dans une ligne nord-ouest; cent trente-cinq pieds (135.0 pi) dans une autre ligne nord-est; trois cent quarante-huit pieds et quatorze centièmes (348.14 pi) suivant le cadastre et par déduction dans une autre ligne nord-ouest; quatre cent quatre-vingt-un pieds et quatorze centièmes (481.14 pi) suivant le cadastre dans sa ligne sud-est, le tout mesures anglaises.

Avec les servitudes inhérentes audit immeuble, notamment celles en faveur d'Hydro-Québec résultant des actes publiés à Joliette sous les numéros 149264 et 179659.

La désignation de la partie du lot QUATRE-VINGT-CINQ (ptie 85) ci-dessus décrite étant tirée d'une description technique préparé par M. Richard Castonguay, arpenteur-géomètre en date du 8 novembre 1994, minute 14316-1, dossier 2691 et plan 14316-1 dudit arpenteur, auxquelles les parties se réfèrent à toutes fins de droit.

3) La totalité du lot numéro QUATRE-VINGT-HUIT (88) au cadastre officiel de la paroisse de Saint Ambroise de Kildare, circonscription foncière de Joliette.

Avec les servitudes inhérentes audit immeuble, notamment celles en faveur d'Hydro-Québec résultant des actes publiés à Joliette sous les numéros 148625 et 179659 et celles en faveur de Shawinigan Water & Power co. résultant de l'acte publié à Joliette sous le numéro 83124.

✓ 4) Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-NEUF (ptie 89) au cadastre officiel de la paroisse de Saint Ambroise de Kildare, circonscription foncière de Joliette; cette dite partie de lot est bornée comme suit: vers l'ouest par le chemin public du quatrième rang (4e rang); vers le nord-est par une partie du lot numéro 88 dudit cadastre; vers le sud-est par les lots 48 et 49 dudit cadastre; vers le sud-ouest par la partie du lot 90 ci-dessous décrite au paragraphe 5; mesurant cent quatre-vingt-six pieds et treize centièmes (186.13 pi) et deux cent trente-six pieds et quarante-six centièmes (236.46 pi) le long d'un arc de cercle de 1,113.0 pieds de rayon dans ses lignes généralement ouest; quatre mille sept cent cinquante-deux pieds et un dixième (4,752.1 pi) dans sa ligne nord-est; trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384.0 pi) dans sa ligne sud-est; quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds et huit dixièmes (4592.8 pi) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie 1,785,823.0 pieds carrés. Le tout mesures anglaises.

Avec les servitudes inhérentes audit immeuble notamment celles en faveur d'Hydro-Québec résultant des actes publiés à Joliette sous les numéros 144604, 148625 et 179659.

✓ 5) Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-DIX (ptie 90) au cadastre officiel de la paroisse de Saint Ambroise de Kildare, circonscription foncière de Joliette; cette dite partie de lot est bornée comme suit: vers le nord-ouest par le chemin public du quatrième rang (4e rang) et par une autre partie dudit lot 90; vers le nord-est par la partie du lot 89 ci-dessus décrite au paragraphe 4; vers le sud-est par le lot 48 dudit cadastre; vers le sud-ouest par une partie dudit lot 90 et par une partie du lot 91 dudit cadastre; mesurant cent quarante-sept pieds et quatre-vingt-dix centièmes (147.90 pi) le long d'un arc de cercle de neuf cent quatre-vingt-huit pieds (988.0 pi) de rayon et cinquante-trois pieds et cinquante-neuf centièmes (53.59 pi) dans ses lignes généralement nord-ouest; quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds et huit dixièmes (4,592.8 pi) dans sa ligne nord-est; trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384.0 pi) dans sa ligne sud-est; trois mille trois cent vingt-cinq pieds et six dixièmes (3,325.6 pi) dans une ligne sud-ouest; deux cent cinq pieds et quarante-six centièmes (205.46 pi) dans une autre ligne nord-ouest; mille cent quarante pieds (1,140.0 pi) dans une autre

ligne sud-ouest et contenant en superficie 1,498,362.0 pieds carrés. Le tout mesures anglaises.

Avec les servitudes inhérentes notamment celles en faveur d'Hydro-Québec résultant des actes publiés à Joliette sous les numéros 144604 et 179659.

Les désignations des parties des lots QUATRE-VINGT-NEUF et QUATRE-VINGT-DIX (ptie 89 et 90) ci-dessus décrites étant tirées d'une description technique préparé par M. Richard Castonguay, arpenteur-géomètre en date du 3 novembre 1994, minute 14047-3, dossier 2691 et plan 574-A dudit arpenteur, auxquelles les parties se réfèrent à toutes fins de droit.

6) La totalité du lot numéro CENT CINQUANTE-QUATRE (154) au cadastre officiel de la paroisse de Saint Ambroise de Kildare, circonscription foncière de Joliette.

Avec toutes bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 640, 4<sup>ème</sup> rang, St-Ambroise de Kildare, Québec, J0K 1C0 et le numéro civique 651, 4<sup>ème</sup> rang, St-Ambroise de Kildare, Québec, J0K 1C0.

Ci-après nommé: FONDS SERVANT

2. Le comparant a acquis cet immeuble aux termes des actes suivants, savoir:

- Promesse de vente par Arthur Puzé à Denis Desjardins, passée devant Me Luc Forest notaire, le 19 novembre 1963, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 131649 avec quittance par Succession Arthur Puzé passée devant Me Luc Forest notaire, le 26 novembre 1965, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 131714.
- Vente par L'Office du crédit agricole du Québec à Denis Desjardins, passée devant Me Luc Forest notaire, le 30 janvier 1969, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 144836.
- Vente par Joseph Desjardins à Denis Desjardins, passée devant Me Luc Forest notaire, le 24 octobre 1961, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 116514.

- Vente par Alexandre Beauséjour à Denis Desjardins passée devant Me Luc Forest notaire, le 26 mai 1969, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 146080.
- 3. Le fonds servant est situé dans la zone agricole de la municipalité de Saint Ambroise de Kildare.
- 4. Le comparant désire construire sur son dit immeuble une résidence et veut se conformer à l'article 79.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles.
- 5. Le comparant déclare qu'il ne peut respecter les normes de distance imposées aux exploitations agricoles relativement aux odeurs.

EN CONSÉQUENCE, il renonce à tous recours qu'il pourrait invoquer contre les exploitations agricoles avoisinantes ci-après décrites devant respecter une telle norme de distance.

- 6. L'exploitation agricole avoisinante est la propriété de M. Richard Desjardins, producteur agricole, domicilié au 671, 4<sup>e</sup> rang, Saint Ambroise de Kildare, Québec, J0K 1C0 et concerne l'immeuble ci-après décrit, savoir; lequel Richard Desjardins intervient aux présentes pour y donner son consentement.

#### DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DIX (ptie 90) au cadastre officiel de la paroisse de Saint Ambroise de Kildare, circonscription foncière de Joliette, soit un terrain de deux cents pieds (200.0 pi) de largeur sur mille cent quarante pieds (1140.0 pi) de profondeur, mesures anglaises, et bornée comme suit, savoir: vers le nord-ouest par le chemin public; vers le sud-est et vers le nord-est par le résidu dudit lot 90; et vers le sud-ouest par le lot 91 dudit cadastre.

Avec les servitudes inhérentes audit immeuble, avec une porcherie, une pouponnière (présentement en construction) et une maison dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 671, 4<sup>e</sup> rang, Saint Ambroise de Kildare, Québec, J0K 1C0.

Ci-après nommé: LE FONDS DOMINANT

7. Le propriétaire du fonds dominant a acquis l'immeuble ci-haut décrit aux termes de l'acte suivant:

Vente par Denis Desjardins à Richard Desjardins passée devant Me Charles Forest notaire, le 8 novembre 1991, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 304980.

8. De plus, le comparant reconnaît que la présente renonciation a l'effet d'une servitude réelle, au profit de l'exploitation agricole mentionnée au paragraphe 6 à titre de FONDS DOMINANT, contre l'immeuble du comparant ci-haut décrit au paragraphe 1 à titre de FONDS SERVANT.

**FRAIS**

Les frais des présentes, copies et publications seront supportés par le comparant.

**ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL**

Ledit Denis Desjardins déclare être marié en premières noces à Dame Lorraine Vincent, sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage passé devant Me Albert Valois notaire, le 12 septembre 1955, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 116239, et que cet état civil et ce régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

Ledit Richard Desjardins déclare être divorcé de Dame Claudette Prescott, à qui il était marié en premières noces, appert certificat de divorce délivré le 27 novembre 1987, Cour supérieure, district de Joliette, dossier numéro 705-12-006614-860, et que depuis ledit divorce, il ne s'est pas remarié.

Dont acte: à Joliette sous le numéro six mille huit cent quarante-quatre.

Lecture faite, les parties signent en présence du notaire.

*Denis Desjardins*  
*Richard Desjardins*  
*Charles Forest*

(COPIE CONFORME À L'ORIGINAL  
DEMEURÉ EN MONÉDIE)

*Charles Forest*